

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	14	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	10	Saint-Flour, après convocation légale en date du 19 mars
Votants :	63	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUERULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Claude BONNEFOI, MME Céline CHARRIAUD, M. Marcel CHASTANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÉS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Guy MICHAUD  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **04 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **04 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE POLES  
ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE**

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes administratifs 2023.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe Pôles enseignement/diffusion et lecture publique fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un excédent de la section d'investissement.

Ce budget annexe retrace les activités de l'enseignement artistique, de la diffusion du spectacle vivant, de la lecture publique et de la biennale d'art contemporain « Chemin d'Art ».

Pour l'ensemble des services, les charges à caractère général sont stables par rapport au CA 2022 et en deçà des prévisions budgétaires qui avaient été revues à la hausse en prévision de l'évolution des coûts énergétiques. Par ailleurs, le remboursement de la valorisation de personnel administratif prévu au chapitre 011 est imputé au chapitre 012 des charges de personnel.

Le chapitre 012 des charges de personnel reflète globalement les prévisions budgétaires qui intégraient une année complète sur le poste de directeur du pôle Culture et Patrimoine et le départ en retraite d'un agent sur le service Lecture Publique/Diffusion. A noter également le remplacement de la professeure de clarinette par un agent à un grade supérieur mais aussi l'évolution des heures d'enseignement et de présence en médiathèques.

- Enseignement : on retrouve le fonctionnement courant du service avec des déplacements en territoire des élèves et des professeurs du conservatoire et un produit des inscriptions stable. Il est à noter une baisse de la subvention du Département pour non-respect du Schéma Départemental (manque de cours techniques, pas d'éveil petite enfance et éducation artistique en danse, et pas de projet d'établissement triennal valide). La maîtrise d'œuvre et l'audit énergétique ont été engagés concernant les travaux de l'accueil du conservatoire.

- Diffusion : une saison culturelle 2022-2023 avec 18 spectacles et 23 représentations, dont la fréquentation est en hausse. Il a été acquis du matériel informatique pour le poste du programmateur et des petits travaux ont été réalisés au pôle culturel d'Alleuze.

- Lecture publique : Le fonctionnement courant du service est également observé, avec un produit des abonnements stable, de nombreuses animations à destination de tous les publics et dont la fréquentation est en hausse. La médiathèque communautaire de Pierrefort a été équipée d'une nouvelle chaudière, et du mobilier a été acquis pour Pierrefort et Neuvéglise. A noter également l'acquisition d'une console permettant de toucher un public jeune.

- Chemin d'Art : commencement de la Biennale 2023-2024 avec 3 résidences d'artistes sur le territoire.

L'excédent de fonctionnement est notamment lié à la Biennale « Chemin d'Art ».

La participation globale du budget général de 286 000 € est nécessaire pour équilibrer ce budget annexe. Elle a été ajustée au regard du besoin réel de financement de chaque service et inférieure de 73 000 € par rapport à la prévision budgétaire.

La dette en capital s'élève à 93 733.70 € au 31 décembre 2023 contre 99 559.91 € au 31 décembre 2022.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 40 360,85 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 8 500,32 €

**Résultat global définitif de l'exercice 2023**

**+ 48 861,17 €**

Accusé de réception en préfecture  
N° 200089760 20240325-DELIB2024-042-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2022  
Vu les résultats du compte administratif suivant :

+ 71 786,80 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		29 738,52 €		55 064,21 €	- €	84 802,73 €
Opérations de l'exercice	877 185,26 €	887 807,59 €	35 533,82 €	28 605,59 €	912 719,08 €	916 413,18 €
TOTAUX (1)	877 185,26 €	917 546,11 €	35 533,82 €	83 669,80 €	912 719,08 €	1 001 215,91 €
Résultats de clôture		40 360,85 €		48 135,98 €		88 496,83 €
Restes à réaliser (2)			39 635,66 €		39 635,66 €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	877 185,26 €	917 546,11 €	75 169,48 €	83 669,80 €	952 354,74 €	1 001 215,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		40 360,85 €		8 500,32 €		48 861,17 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**
- ↓ **PREND CONNAISSANCE du résultat du compte administratif 2023 du budget annexe Pôles enseignement / diffusion et lecture publique tel que détaillé en annexe à la délibération ;**
- ↓ **ARRÊTE le compte administratif 2023 du budget annexe Pôles enseignement / diffusion et lecture publique aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération.**

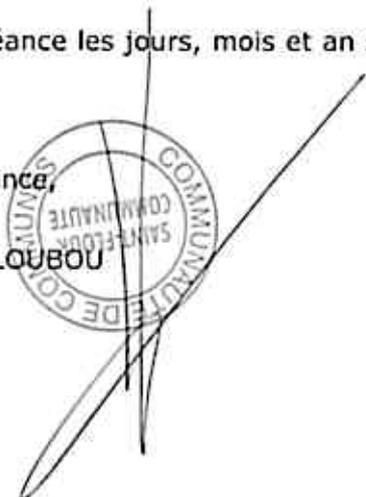
POUR : 61 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (MME Olivia GUEROULT, MME Annick MALLET)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

15187 Code INSEE	<b>SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ</b> POLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE	CA 2023 M57
---------------------	--	----------------

### ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 53

VOTE : Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

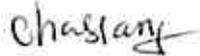
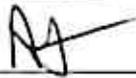
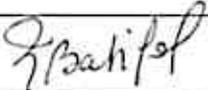
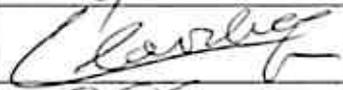
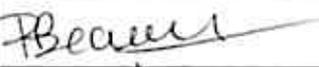
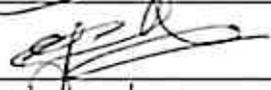
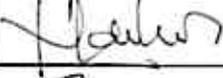
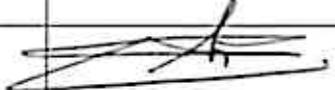
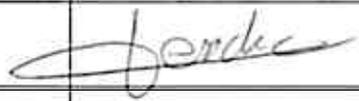
Ne prend pas part au vote : 2

Délibéré par le Conseil Communautaire,  
réuni en session ordinaire

À Saint-Flour, le 25 mars 2024

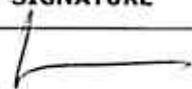
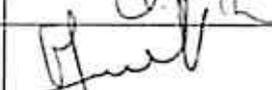
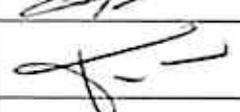
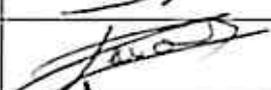
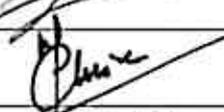
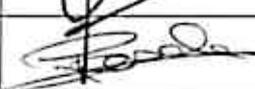
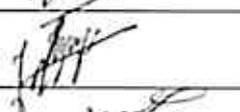
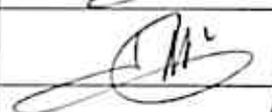
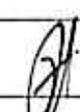
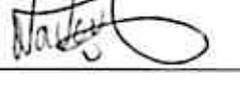
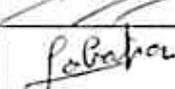
Date de convocation : 19 mars 2024

### Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
<b>AMARGER Agnès</b> ou CHAUVEL Pascal		<b>BRUN Joël</b> ou COSTANTINI Alberto	
<b>AMARGER Didier</b> ou BERTHON Stéphanie		<b>CHASSANG Pierre</b> ou FARGES André	
<b>ANDRIEUX Annie</b> ou BARRIOL Jacky		<b>CHASSANG Yolande</b> ou DECONQUAND Jean-François	
<b>ANTONY Béatrice</b>		<b>CHASTANG Marcel</b> ou SALSON Benjamin	
<b>ASTRUC Frédéric</b> ou VERNET Jérôme		<b>CHEVALIER Gilbert</b> ou JOURDES Frédéric	
<b>BATIFOL Nicole</b>		<b>CLAVILIER Guy</b> ou BODEAU Jacques	
<b>BEAUREGARD Pierrette</b> ou FABRE Hervé		<b>COUDY Bernard</b> ou RIGAL Christophe	
<b>BENEZIT Sophie</b> ou MODENEL Alain		<b>COURET Gérard</b> ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
<b>BERTHET Jean-Paul</b>		<b>DE LAROCHE Philippe</b> ou CONDUITIER Jean-Luc	
<b>VIGIER Hervé</b>		<b>DELCROS Frédéric</b>	
<b>BESSE Marina</b> ou BEC Jean-Pierre		<b>DELEPINE Bonnie</b>	
<b>BIGOT Gilles</b> ou HUGON Albert		<b>DELORT Philippe</b>	
<b>BONAL Richard</b> ou AJALBERT Andrée		<b>DELPY Gérard</b> ou MAGENTIES Marc	
<b>BONNEFOI Claude</b> ou ROCHE Alain		<b>DELRIEU Ghislaine</b> ou CUSSAC Thierry	
<b>BOUCHARINC Jean-Luc</b>		<b>ECHALIER Philippe</b> ou DOUET Virginie	
<b>BOUDON Robert</b> ou VAISSADE Sylvie		<b>GENDRE Christian</b> ou ASTRUC Olivier	
<b>BOUDOU Jean-Marc</b> ou BATIFOULIER Amandine		<b>GENDRE Vital</b> ou VERRIERE Louis	
<b>BOULDOIRES Éric</b>		<b>GOMESSE Eric</b> ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture  
015-200066560-20240325-DELIB2024-042-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

**Les Membres du Conseil Communautaire**

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PERRIN Jean-Luc	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PETITIMBERT Marie	
GUIBERT Martine		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JOUVE Jean-Pierre		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
LAMAT Adrien		POUGNET Marc	
LESTEVEN Nathalie		PRIVAT Jean-Claude	
MALLET Annick		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
MATHIEU Philippe		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MAURY Bernard		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		RICHARD Jeanine	
MIRAL Daniel Ou GUY Michel		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MOULIADE Gérard		ROUSSEL Robert	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NEGRE Marine		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VICARD Maryline	
RISS Christian ou ROUCHES Baptiste		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
À Saint-Flour, le 25 mars 2024

Le Président de séance,

; et de la publication le



Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240325-DELIB2024-042-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024